

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

Date de convocation :

**19 mai 2020**

Nombre de  
Conseillers : 11  
  
Présents : 11  
Pouvoir : 0  
Votants : 11

**N° 1426/2019**

**Objet :**

**Election des délégués  
de la Collectivité  
auprès du SIEM**

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

ID : 051-215101395-20200526-1426-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

**Vu** les statuts du SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour une commune de moins de 1 000 habitants,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est inférieure à 1 000 habitants.

**Après le scrutin, ont été proclamés élus :**

Comme délégué titulaire car ayant obtenu la majorité absolue :

- ***Monsieur GIOVANNI Philippe,***

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le **la majorité absolue :**

ID : 051-215101395-20200526-1426-DE

Comme déléguée suppléante car ayant obtenu  
- **Madame SOURDET Joëlle.**

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 29 mai 2020.

Le Maire,  
J.ROUSSINET

